



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Madame la Présidente de la CAP des CED

Objet : avenir du corps des chargés d'études documentaires.

Réf : HL2015/37

Madame la présidente,

La question de l'avenir du corps interministériel des Chargés d'études documentaires et de sa revalorisation sont les priorités du mandat que les CED ont confié aux élus Cfdt, lors des dernières élections professionnelles.

Lors de la Commission administrative paritaire du 28 novembre 2014, les représentantes des chargés d'études documentaires vous ont alertée sur le préjudice de carrière pour les CED, qui résulte de la situation de blocage dans laquelle se trouve le corps.

A l'occasion de l'échange avec vous sur les orientations qui pourraient être envisagées, l'intégration du corps des CED interministériels dans le CIGeM des attachés de l'État est apparue comme la solution la plus consensuelle, pour autant qu'elle puisse préserver, mais également orienter l'avenir des métiers de gestion de l'information, qu'exercent les CED. La possibilité d'intégrer en gestion un recrutement et une formation sur des compétences spécifiques a été une piste de travail évoquée. Vous aviez indiqué qu'une lettre de pré-saisine serait adressée en ce sens à la DGAFP.

Dans cette perspective, le volet de gestion de l'information pourrait être précisé dans le statut du CIGeM des attachés, pour garantir aux CED la reconnaissance de leurs compétences et des parcours de carrière valorisants. La DGAFP a déjà modifié le statut du CIGeM pour intégrer en 2013 les missions de gestion de l'information propres au corps des attachés du Premier Ministre qui rejoignait le CIGeM, ce corps avait lui-même intégré en 2007 le corps des CED des Services du Premier Ministre.

Compte tenu des attentes importantes des CED, nous souhaitons aborder avec vous la question de l'avenir du corps et de son portage vers la DGAFP, à l'occasion de la CAPI, du 23 juin prochain. Nous pouvons également vous exposer plus avant notre approche sur ce dossier, à l'occasion d'un entretien préalable, selon vos disponibilités.

Nous souhaitons également évoquer avec vous d'autres points sur la gestion du corps, en particulier la revalorisation des carrières des CED, par un alignement immédiat du corps sur celui des attachés, en prémisses à une éventuelle fusion, d'autre part le calendrier et les modalités d'entrée du corps dans le nouveau dispositif indemnitaire (RIFSEEP) et les difficultés pour les CED d'accéder à l'information sur les rémunérations accessoires, ainsi que les problèmes d'intégration signalés par les CED du Ministère de la Défense, recrutés dans le cadre du dispositif Sauvadet.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, notre plus sincère considération.

Le secrétaire général de l'UFETAM/CFDT,

Hubert Lebreton